

Du berceau à la tombe : (vieilles coutumes d'en face)

Autor(en): **Gennep, A. von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 25

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RIPOSTE

Nous en étions sûr. C'est d'ailleurs tout naturel. Les dames ne pouvaient ne pas répliquer aux vers que nous avait adressés un de nos lecteurs de Genève et que nous avons publiés samedi.

N'en déplaise à ce dernier, nous laisserons le dernier mot au beau sexe. La galanterie l'exige, la prudence le conseille.

Voici donc la réplique que nous adresse « une lectrice du cher *Conteur* ». C'est ainsi qu'elle signe.

A une amie, jeune mariée.

Si tu désires congrument,
La paix dans ton gouvernement,
Arme-toi de renoncement,
Car le mariage, souvent,
Apporte du désagrément!
Quoiqu'il puisse être captivant,
L'homme souffre malaisément
Le plus léger inconvenient!

Si baby impérieusement,
Se met à hurler nuitamment,
Le visage du doux amant,
Grimacera furieusement!!!
A toi donc, naturellement,
D'apaiser tout gémissément!

Quand le rôti incidemment,
Brûlera extérieurement,
Ou qu'un bouton désobligeant
Se montrera récalcitrant
Ecoute... toujours souriant,
La phrase dite en maugréant.
De même, si l'époux galant,
Délaisse notre nid charmant,
Pour rentrer, d'un pas chancelant,
Bien après minuit seulement...
*Tu pourrais sans doute aisément
Lui donner le fouet largement...*
Plutôt, philosophiquement,
Dis-toi : « Peut-être, anciennement,
» Et même très probablement,
» Philémon en faisait autant. »

Une lectrice du cher « Conteur ».

De l'œil. — Alors, Madame Cosandey, y a-t'y longtemps que vous n'avez pas vu Madame Pache ?

— Je ne la vois presque plus. On est en froid.

— C'est vrai?... Alors?...

— Oui, depuis la dernière promenade qu'on a faite ensemble à l'Ascension — on était allé aux narcisses — elle ne me parle plus que d'un mauvais œil.

DU BERCEAU A LA TOMBE

(Vieilles coutumes d'en face).

Voici encore quelques renseignements intéressants, empruntés à l'étude si attrayante de M. A. von Gennep, sur les « Rites de passage en Savoie » et qui a été publiée par les *Annales du Musée Guimet* (Ern. Leroux, édit., Paris). Ils complètent ceux que nous avons déjà donnés.

Baptême.

A Bellevaux, la marraine, accompagnée du parrain, présente l'enfant au baptême. Elle le porte sur la tête, le jour même de la naissance, dans un berceau orné de rubans de couleur. Pour les filles, on place un bouquet juste au milieu et en tête du berceau ; pour les garçons, on le place sur le côté droit.

Si le parrain pouvait justifier d'une conduite irréprochable, il était autorisé à porter, lui aussi, un bouquet, distinction très recherchée.

On sonnait toutes les cloches pour un garçon, mais pour une fille la plus grosse était supprimée.

A Novel, dans quelques familles, pour la cé-

rémonie, on emploie encore une nappe à fleurs de deux mètres carrés que l'on conservait avec soin et que l'on se transmettait de père en fils. Celle de l'informateur a près de deux siècles d'existence.

A Gruffy et aux environs d'Alby, le parrain du premier-né est le grand-père paternel et la marraine la grand-mère maternelle ; pour le second enfant, c'est le contraire.

Le parrain paie le carillon et la marraine la sage-femme.

Il n'y a pas de carillon pour les enfants de fille-mère.

Dans le Petit-Bugey (région d'Yenne), on fait sonner les cloches longtemps, car « plus elles sonnent, mieux l'enfant chantera ». Le cortège, au retour de l'église, est précédé d'un flambeau. Il est présenté à la maison à la mère, qui l'éteint.

Autrefois, dans les Alpes vaudoises, on portait aussi l'enfant à l'église dans un berceau.

Fiançailles et mariage.

En cas de demande en mariage, des arrhes sont données par le garçon ; cela s'appelle « engager sa fiancée ». Dans la région des Hautes-Bauges, c'est une pièce d'or de 40, 50 ou 100 francs ; pour les Avanchers, 50 à 200 francs ; à Montriond, 20 à 50 francs.

A ce propos, voici une curieuse et délicieuse chanson connue dans la région de Tignes. Les garçons la chantaient avant d'entrer dans la maison où se faisait la veillée et, de l'intérieur, les filles répondaient.

— Bona sèra, veillozè,
Tehanca dé mi, bona sèra,
Corpa dé mi, bona sèra,
Bona sèra, veillozè.

— Kèli, kèla dé fourè,
Tehanca dé mi, kèli, kèla ?
Corpa dé mi, kèli, kèla,
Kèli, kèla dé fourè.

— C'on mi Marti, ma dôna.
— W'é tu sta Marti ?
— A la fèra, ma dôna.
— Qè m'as-tu crouspa, Marti (né) ?
— Oun capeli, ma dôna.
— Varè l'as-tu paga, Marti (né) ?
— Dwè dinè, ma dôna.
— A ewi l'èvs-tu dè, Marti (né) ?
— A l'espousa, ma dôna.
— Intra, didè, Marti (né).

Cette chanson, on le voit, pourrait bien être d'importation piémontaise.

Jadis, aux Habères et à Montriond, les fiançailles étaient bénies à l'église. Cette coutume existe encore dans la plupart des communes des Hautes-Bauges et dans le Petit-Bugey. Un repas avait lieu après la bénédiction.

A Novel, la fiancée achète la chemise de nocce de son futur, et celui-ci achète le tour de cou avec le cœur qu'il offre à sa promise.

Dans les Hautes-Bauges, la marraine de l'épouse lui achète la chemise de nocce et celle-ci offre à sa marraine une robe. L'époux achète une cravate à son parrain et à celui de l'épouse. Les deux mariés habillent de neuf tous leurs filleuls et filleules.

A Sales, la mariée achète une robe à sa belle-mère et des tabliers à ses tantes. A Evires, l'époux donnait un mouchoir de couleur au maire et au secrétaire de la commune. A Vinz, la mariée donnait un mouchoir blanc au curé.

A Entrevernes, les invités apportent chacun une petite motte de beurre aux mariés.

Aux Habères, la dot de la mariée se reconnaissait aux plis de sa robe ; un pli par mille francs.

Dans toute la Savoie, le voile de mariage est d'introduction relativement récente.

Dans la vallée des Arves, les gens de la nocce portent des bouquets de fleurs artificielles multicolores, qui sont conservés. Le bouquet de la

mariée est parfois énorme et son bonnet de dentelle coûte à lui seul une cinquantaine de francs.

A Chainaz, comme rite de départ de la fille, la mère chantait la chanson que voici :

Ma fille chérie,
Pour te bénir, je me mets à genoux.
Tu vas donc quitter la famille
Et le toit paternel pour suivre un époux !
Va pourtant, sois heureuse,
Suis l'époux auquel je t'unis,
Enfant, sois bénie !

A son entrée dans la maison de l'époux, après la bénédiction du mariage, la jeune femme, dans le Petit-Bugey, doit ramasser un balai placé à dessein par terre, derrière la porte d'entrée.

A Chainaz-les-Frasses, la nocce terminée, les filles du village de la mariée s'introduisent en cachette, l'un des jours suivants, chez les concurrents évincés, et déposent un bouquet sur le chemin.

Dans le Petit-Bugey, le charivari à un veuf ou à une veuve se remarquant existe encore. Dans le second cas, il est fait par les filles.

A Novel, après un repas de famille, le lit des mariés était béni par le curé. A Eternay, le lit nuptial était fait la veille par la demoiselle d'honneur.

A Sixt, le soir de la nocce, on apporte aux mariés, dans leur lit, une soupe à l'oignon bien assaisonnée. Aux Avanchers, on leur apporte le vin chaud.

Relevailles.

Dans la région d'Alby en Albanais, après l'accouchement, les voisines portent à l'accouchée chacune un panier contenant du pain blanc, du sucre, du riz ou des petits pâtés ; cela s'appelle la *panéria*, la *rutée* (rôtie), la *corbaglia* (corbeille).

Dans le Petit-Bugey, il y a un banquet à la maison et l'usage veut que l'accouchée, pour marquer son complet rétablissement, sauté par dessus un panier plein d'œufs sans en casser aucun.

Funérailles.

A Bellevaux, on revêt le mort de ses habits du dimanche et on lui attache les jambes à la hauteur du jarret.

Aux Habères, chacun des assistants fait dans l'église le tour du cercueil et dépose une pièce de monnaie dans une assiette, « pour faire prier ».

La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Les Confessions de J.-J. Rousseau et les artistes littéraires au dix-neuvième siècle, par Bernard Bouvier. — Les jeux de l'ombre. Roman, par Eugénie Pradez. (Seconde partie.) — Un idéaliste révolutionnaire. Alexandre Ivanovitch Herzen, par Michel Delines. — Le retour. Poésie, par Henry Spiess. — Une excursion aux Horton Plains (Ceylan), par le Dr Ed. Bugnion. — Une œuvre à encourager. Nouvelle, par Jules Brocher. — Variétés : Les débuts d'une revue périodique à la fin du dix-huitième siècle, par Ed. Chapuisat. — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Table des matières du Tome LXVI.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, Avenue de la Gare, 23, Lausanne (Suisse).

Bien refait. — Un amiral, en canot avec un matelot, faisait une visite de l'escadre dont il avait le commandement.

Soudain, un autre canot aborde le sien et le marin qui le montait remet un papier à l'amiral, salue, puis s'éloigne.

Voulant lire la communication qu'il venait de recevoir, l'amiral s'aperçoit qu'il a oublié son lorgnon.

— Tiens, dit-il au matelot qui l'accompagnait, en lui passant le papier, lis-moi ce qu'il y a là.

— Excusez, amiral, fait le matelot en prenant la position réglementaire, mais je ne sais point plus lire.